



Programme EuroMed Jeunesse III



ETUDES SUR LES POLITIQUES JEUNESSE DES PAYS PARTENAIRES MEDITERRANEENS

ALGERIE



Préparé par Kamal RARRBO



Programme financé par
l'Union Européenne



La présente publication est produite avec l'aide de l'Union Européenne. Son contenu est sous l'entière responsabilité de l'Unité Assistance Technique d'Euromed Jeunesse et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE.

La troisième phase du Programme Euromed Jeunesse* (Euro-Med Jeunesse III), financé par la Commission Européenne (DG EuropeAid) et lancé en octobre 2005, est un programme régional établi dans le cadre du troisième chapitre du Processus de Barcelone, 'Partenariat dans les Affaires Sociales, Culturelles et Humaines'. Les objectifs généraux du Programme Euro-Med Jeunesse sont de promouvoir un dialogue interculturel entre les jeunes de la région euro-méditerranéenne, de les encourager à devenir des citoyens actifs et de contribuer à la conception de politiques en faveur de la jeunesse.

Les études portant sur les politiques jeunesse de l'Algérie, de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, du Liban, du Maroc, de l'Autorité palestinienne, de la Syrie, de la Tunisie et de la Turquie ont eu pour objectif général de servir d'outil de référence qui donnerait à toutes les parties prenantes du secteur de la jeunesse, ainsi qu'aux organisateurs de projets en direction des jeunes, une vue d'ensemble de la condition des jeunes et des prestations mises en place pour eux dans chacun des 10 pays partenaires. Les objectifs étaient de déterminer s'il existait dans chaque pays une politique jeunesse, une législation ou toute autre stratégie nationale s'efforçant de répondre aux besoins des jeunes et d'identifier les types de prestations mises à la disposition des jeunes par le biais de l'éducation non-formelle et du travail auprès des jeunes dans ces pays.

Les recherches effectuées lors de ces études ont été réalisées par 7 experts et ont consisté à rassembler sur une période de 5 mois, des informations puisées dans les ressources documentaires disponibles et recueillies grâce à des missions dans les pays étudiés, au cours desquelles les autorités et les organisations concernées ainsi que des jeunes, ont été interviewés, soit individuellement, soit dans le cadre de groupes de discussion.

Les résultats de ces études, présentés sous forme d'un rapport formaté et structuré de manière uniforme pour toutes les dix études, donnent une vision d'ensemble édifiante de la définition et de la condition de la jeunesse dans les pays partenaires méditerranéens. Les études ont été axées sur les droits des jeunes en tant que citoyens actifs (notamment leur faculté de voter, d'être élus et de contribuer au processus décisionnel), sur les défis qu'ils rencontrent actuellement (chômage, émigration, logement, mariage, conflits générationnels et culturels, place des femmes dans la société), sur les réactions des jeunes face à ces défis et sur la description des prestations d'activités de loisirs et d'éducation non-formelle qu'offrent les établissements et les organisations pour les jeunes, qu'ils soient gouvernementaux et/ou non-gouvernementaux.

A la lecture de ces études, il apparaît qu'aucune politique jeunesse nationale n'a été totalement mise en œuvre dans aucun de ces pays partenaires pour l'instant. Toutefois, chaque pays a mis en place un certain nombre de directives, de lois et/ou de stratégies nationales pour répondre à la problématique de la jeunesse, habituellement à un niveau intersectoriel, même si les jeunes, dans certains pays, ne sont pas considérés comme prioritaires. La définition de la jeunesse varie d'un pays à l'autre, parfois même à l'intérieur d'un pays selon l'entité officielle concernée. L'éducation non-formelle n'a pas de place ou alors seulement une place limitée dans la plupart des pays étudiés, l'éducation formelle étant la première priorité des pouvoirs publics. Le Programme Euromed Jeunesse, qui est favorablement perçu, est considéré comme un outil essentiel de promotion du travail auprès des jeunes et de l'éducation non-formelle.

Chaque rapport, publié séparément, présente la toile de fond factuelle des questions relatives à la jeunesse, dressée à partir des informations collectées par les enquêteurs. Par ailleurs, un document faisant la synthèse des sommaires exécutifs de chaque étude a été produit, qui permet de faire un tour d'horizon de la condition de la jeunesse dans la région méditerranéenne.

* www.euromedyouth.net

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE EXECUTIF

..... 6

PAYS : ALGERIE

1.	INTRODUCTION	10
1.1	Objectifs	10
1.2	Méthodologie	10
1.3	Défis de l'étude	10
2.	SITUATION DE LA JEUNESSE	11
2.1	Définition de la jeunesse	11
2.2	Statistiques générales : Démographie, droits et conditions de vie des jeunes	11
2.3	Culture et tendances chez les jeunes	14
2.4	Besoins et défis des jeunes	15
3.	ASPECTS STRUCTURELS, INSTITUTIONNELS ET LEGISLATIFS DES POLITIQUES JEUNESSE	18
3.1	Dispositions	18
3.2	Approche institutionnelle du secteur jeunesse	20
3.3	Éducation non-formelle et travail auprès des jeunes	23
4.	ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET ONG EN CHARGE DE LA JEUNESSE	25
5.	PROGRAMME EUROMED JEUNESSE	27
6.	AUTRES MECANISMES DE SOUTIEN POUR LA JEUNESSE	28
7.	PERCEPTIONS DES ACTEURS	30
8.	CONCLUSION	32

ANNEXES

Annexe 1: Remerciements	34
Annexe 2: Profil du pays	34
Annexe 3: Liste des abréviations	35
Annexe 4: Glossaire	36
Annexe 5: Bibliographie et ressources documentaires	36

Traduit de l'anglais par Agnès Ehrmann

SOMMAIRE EXECUTIF

En Algérie, l'effet sur la population de l'omniprésence des jeunes génère des représentations symboliques qui les font apparaître soit comme un atout pour le pays soit comme un fardeau. De nos jours, le jeune Algérien est perçu socialement à travers le prisme de la crise sociale. Définir ce qu'est un jeune Algérien, implique nécessairement de tenir compte de certains éléments tels que la généralisation de l'éducation secondaire, le report de l'âge auquel les deux sexes se marient (vers 30 ans) et l'accès retardé et difficile à un premier emploi et à un logement. Le jeune Algérien se construit sous l'effet d'une multitude de repères identitaires et culturels. Par exemple, il est influencé par la nouvelle culture urbaine jeune (le rai, le rap, etc.) et en même temps, il cherche à retrouver ses racines (comme en témoigne les différentes variantes régionales de la musique «chaabi»). Etre jeune en Algérie signifie être ouvert aux technologies modernes de la communication, telles qu'Internet et les téléphones portables, tout en restant extrêmement sensible aux valeurs de solidarité familiale. C'est ainsi qu'on peut dire qu'il n'existe pas une jeunesse algérienne, mais plusieurs jeunesses algériennes.

Selon les estimations l'Algérie compte 10,7 millions de jeunes (de 15 à 29 ans), ce qui correspond à 30% de sa population totale. Le taux net des inscriptions dans les écoles primaires et élémentaires est de 95% et d'un peu plus de 60% dans les collèges et lycées. Ce taux retombe à 20% pour ce qui est de l'enseignement supérieur. Les jeunes-filles jouent un rôle significatif : la majorité des candidats reçus au Baccalauréat en 2008 étaient des filles (67% des élèves reçus). Les jeunes âgés de moins de 30 ans sont le plus touchés par le chômage. En effet, ils représentent 72% de tous les chômeurs. Lorsqu'ils travaillent, près de 77% d'entre eux n'ont pas de couverture sociale, bien qu'elle soit obligatoire en Algérie. Ceci est dû au fait que c'est dans l'économie parallèle que les jeunes Algériens trouvent principalement du travail. La délinquance juvénile, générée par l'accroissement des inégalités sociales et de la pauvreté, est en augmentation. C'est ainsi que des gangs ou des groupes de jeunes violents se forment, surtout dans les zones urbaines.

Les jeunes ont une vision plurielle de la culture, ou des cultures, algérienne(s), qu'ils situent quelque part entre tradition et modernité. La plupart des jeunes peuvent compter sur d'importantes solidarités familiales et religieuses, mais celles-ci sont progressivement absorbées par la culture urbaine dominante, tournée vers les cultures occidentales aussi bien qu'orientales et vers les nouvelles technologies. La langue et la religion sont deux composantes de l'identité culturelle en Algérie qui ont connu bien des tensions, des révoltes, des tragédies et des manipulations politiques au cours des deux dernières décennies.

Les principaux vecteurs de loisirs utilisés par les jeunes sont les sports, la télévision, la musique, le cinéma, Internet, les jeux vidéo et la lecture (les journaux en premier lieu). Cependant, ces pratiques ne sont pas les mêmes pour les jeunes citadins privilégiés que pour les jeunes de condition modeste dans les zones rurales.

Le principal défi pour l'Algérie est d'arriver à soutenir sa jeunesse. Plus de 70% de la population a moins de 30 ans, ce qui explique les défis que représentent la formation, l'éducation, l'orientation professionnelle, l'emploi, le logement, la prévention des maladies, l'accès aux activités de loisirs, aux nouvelles technologies, à la culture et aux sports. Emigrer est un rêve pour des millions de jeunes Algériens. Selon une enquête réalisée en 2002, près de 37% des 15-29 ans (43,5% d'hommes et 29,1% de femmes) projettent de quitter le pays afin de se procurer un emploi, de suivre une formation et d'obtenir un meilleur niveau de vie. Ce désir, partagé aussi bien par les jeunes citadins que ruraux, est un véritable phénomène de société et un défi majeur pour l'Algérie et ses pays européens voisins, comme en témoignent les malheureux «harragas», ou 'kamikazes' qui s'efforcent d'atteindre les côtes de l'Italie ou de l'Espagne à bord de petites embarcations. Ce phénomène révèle le profond sentiment de désespoir et d'abandon que ressentent les jeunes Algériens. D'autres dangers menacent la jeunesse algérienne : l'usage de la drogue, la déscolarisation, le manque de prophylaxie, la violence et la délinquance.

La Constitution algérienne garantit le droit à l'éducation, qui est gratuite, universelle et obligatoire jusqu'à 16 ans. Le Code du Travail permet aux jeunes Algériens de travailler à partir de 16 ans. L'âge minimum du mariage a été fixé à 18 ans pour les hommes et à 16 ans pour les jeunes femmes. L'âge de la majorité civile est 19 ans, âge auquel les jeunes peuvent voter et exercer leurs droits civiques. Selon l'approche institutionnelle, la jeunesse est définie principalement en fonction de catégories biologiques délimitées par l'âge. Chaque institution se base sur des catégories différentes.

Par exemple, le Ministère du Travail définit la jeunesse comme la population âgée de 18 à 35 ans, tandis que pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports, il s'agit de la tranche d'âge des 18-30 ans. Quoi qu'il en soit, la plupart des décideurs chargés d'élaborer des politiques considèrent que la jeunesse est constituée par les moins de 30 ans.

Une multitude d'acteurs publics s'occupent de la problématique de la jeunesse en Algérie. Les principaux secteurs d'investissement sont l'éducation et la formation, qui font intervenir simultanément trois ministères : le Ministère de l'Education nationale, le Ministère de l'Education Supérieure et le Ministère de la Formation Professionnelle. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports, principal acteur public responsable de l'élaboration des actions pour la jeunesse, est secondé par des acteurs spécialisés tels que les Ministères du Travail, de la Solidarité, de l'Education Nationale, de la Culture ou de la Justice.

En octobre 2007, le Gouvernement a consacré sa rencontre biannuelle, Gouvernement-Walis (gouverneurs), au dossier jeunesse. Au cours de cette rencontre, deux objectifs ont été soulignés : examiner si les actions sont pertinentes et à même de répondre aux préoccupations des jeunes et de satisfaire leurs attentes et définir le contenu et les grandes lignes d'une politique jeunesse cohérente et intégrée conforme à sa vision globale de la jeunesse, en privilégiant une approche participative. Ce fut la première conférence sur la jeunesse organisée par l'Etat algérien, à l'issue de laquelle six lignes d'actions ont été identifiées :

1) les attentes des jeunes, 2) l'éducation, la formation, l'apprentissage et l'accès aux connaissances, 3) l'emploi et l'intégration socioprofessionnelle des jeunes, 4) l'intégration des jeunes dans leur environnement social, 5) la lutte contre les comportements déviants et les fléaux sociaux et 6) une approche multisectorielle des questions relatives à la jeunesse afin de veiller à ce que les différentes approches institutionnelles soient cohérentes. Par ailleurs, deux programmes de mesures ciblant le chômage chez les jeunes ont été adoptés en 2008, le premier concernant les jeunes diplômés et le deuxième visant à donner aux jeunes sans diplômes et sans formation professionnelle la possibilité de trouver un premier emploi.

Des centaines d'associations locales et nationales existent dans le secteur de la jeunesse, œuvrant principalement dans le domaine du développement social ou s'intéressant aux questions relatives aux enfants ou aux jeunes. L'influence des associations reste modeste, non seulement en raison de la faiblesse de leurs ressources financières et matérielles, mais aussi en raison du manque de formation et de l'isolement des activités associatives. Ce n'est que depuis 1989 qu'une nouvelle loi, plus libérale, régit les associations. Pour cette raison, le mouvement associatif n'a disposé que d'une petite décennie pour se développer et se structurer. Il n'existe pas de conseil local ou national des jeunes en Algérie, ni de fédération regroupant les associations intervenant dans le secteur de la jeunesse. En revanche, il existe de plus en plus de réseaux d'associations de jeunes qui s'organisent au niveau local et régional.

Le potentiel qu'offre la société civile, ainsi que l'amorce d'une coopération et d'un partenariat entre les structures gouvernementales et les structures associatives sont de bon augure pour le renforcement du monde associatif algérien s'intéressant aux problèmes des jeunes. Les appels à propositions émanent du Ministère de la Jeunesse et des Sports, du Programme Euromed Jeunesse ou du plan d'action des ONG (en collaboration avec le Ministère de la Solidarité Nationale) et visent à contribuer directement ou indirectement au développement des cadres associatifs et à transmettre une culture projets dans les pratiques de l'éducation non-formelle et dans le développement des associations.

Il existe des mécanismes d'aide internationale qui soutiennent les associations de développement civiles algériennes, tels que la coopération entre l'Union Européenne et le gouvernement algérien, ainsi que d'autres mécanismes bilatéraux mis en place avec des pays comme la France.

Concernant ce que perçoivent les acteurs des politiques ayant trait à la jeunesse, les pouvoirs publics reconnaissent que les politiques nationales n'ont pas toujours répondu aux attentes des jeunes et qu'elles manquaient d'efficacité et de cohérence en raison d'un manque de mécanismes de consultation et de coordination entre les différentes institutions s'occupant de la problématique de la jeunesse. Les sondages d'opinion effectués sur les attentes des jeunes ont confirmé ce constat d'une déconnexion de la relation entre les jeunes et l'action des pouvoirs publics.

Un des points importants soulevés par les représentants des organisations a été la relation entre la société civile, les ONG et l'Etat ; par ailleurs la nécessité d'une coopération et d'un partenariat

entre le gouvernement et les associations a été soulignée. D'autres ont attiré l'attention sur le manque de subventions publiques et la nécessité pour les associations d'être autonomes et indépendantes. Pour la majorité des sondés, la préoccupation principale concerne la mise en pratique des actions, comme par exemple le développement d'une coopération inter-associative, la création de centres municipaux de prévention des toxicomanies et la facilitation des relations entre les associations et les pouvoirs publics. Du point de vue des jeunes, la perte de tout espoir en l'avenir et l'interruption de la communication sont les problèmes les plus importants.

En conclusion, peu des personnes sondées reconnaissent l'existence d'une politique jeunesse en Algérie, mais beaucoup parlent de la priorité qui est donnée aux sports. Certes, des actions et des plans ont été mis en place, mais il n'existe pas de politique, de vision globale à moyen ou long terme. Les politiques relatives à la jeunesse tendent vers une approche intersectorielle et générale. L'action publique à l'égard des jeunes recoupe plusieurs domaines : le chômage, la formation professionnelle, la prévention des drogues, l'éducation non-formelle et les sports. Il n'existe pas encore de coordination interministérielle en matière de gestion de la problématique de la jeunesse. De plus, l'impression générale est qu'il n'y a pas de stratégie qui tienne compte des ressources et des problèmes et qui établisse des priorités parmi les problèmes de la jeunesse. Néanmoins, les conclusions de la conférence portant sur les politiques jeunesse ont reçu un accueil positif, car elles offrent la possibilité aux plus hautes instances algériennes de prendre la mesure de la situation actuelle des jeunes en Algérie et surtout de se rendre compte du «fossé qui sépare les nouvelles générations d'Algériens des institutions et des pouvoirs publics». Par ailleurs, une politique locale, encadrée par des directives nationales, et adaptée à chaque région a été sollicitée.

Les participants ont non seulement demandé que des actions en faveur des jeunes soient entreprises, mais aussi que se manifestent une vision politique et une volonté d'agir pour les jeunes, qui représentent une section importante de la société Algérienne. Ils ont également demandé à ce que la recherche sur la jeunesse algérienne soit développée, car très peu d'études, de recherches et de ressources sont consacrées à la problématique des jeunes. En dépit de l'importance politique que revêt cette question, relativement peu de travaux universitaires ou scientifiques ont été publiés, la plupart ayant été axés sur des thèmes liés à la compréhension des relations sociales entre les jeunes et les institutions sociales traditionnelles, comme la famille, ou liés au patrimoine culturel et linguistique.

1. INTRODUCTION

1.1 Objectifs

L'objet de la présente étude est d'identifier l'évolution actuelle du secteur de la jeunesse en Algérie et de comprendre la politique jeunesse menée par l'Algérie ainsi que les lois et les structures dédiées aux jeunes.

Les objectifs sont d'analyser si l'Algérie a effectivement mis en place une politique jeunesse, de comprendre comment les pouvoirs publics algériens répondent aux problèmes afférents à la jeunesse, et d'examiner le rôle des ONG et l'impact de l'éducation non-formelle.

1.2 Méthodologie

La méthodologie adoptée pour réaliser cette étude a été d'organiser et de rassembler, en premier lieu, une documentation bibliographique spécialisée. En effet, aucun travail similaire n'avait été entrepris jusqu'à ce jour, à l'exception des sondages d'opinion menés auprès des jeunes et d'une étude réalisée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports qui n'a jamais été publiée. Grâce à ce travail, des centres de documentation et de recherche ont été identifiés qui ont permis de recueillir des données d'ordre juridique, législatif et légal. Ce travail préliminaire de documentation a permis de dégager les grands thèmes de la problématique des jeunes en Algérie. Il a été possible de préparer un questionnaire adapté à la situation locale.

Une série d'interviews a été menée auprès de responsables locaux, y compris des responsables d'ONG locales composées de jeunes et/ou dédiées aux jeunes, des juristes, des représentants de la délégation locale de la Commission Européenne, de l'Unité Euromed Jeunesse et des responsables d'autres programmes internationaux.

1.3 Défis de l'étude

Peu d'études ou de recherches ont été réalisées sur la politique jeunesse en Algérie. Quelques unes seulement ont porté sur des questions culturelles ou sur l'intégration professionnelle des jeunes. Bien que les questions relatives aux jeunes soient extrêmement présentes dans le contexte social actuel et dans les débats politiques, paradoxalement, il y a très peu de documentation écrite portant sur la jeunesse en Algérie.

La grande superficie du pays, la taille de sa population et l'ampleur de son mouvement associatif font qu'il a été impossible de rencontrer des jeunes, des représentants d'associations et de structures pour jeunes, de toutes les régions d'Algérie. La réalisation de cette étude a également souffert d'un manque de soutien local. Quoi qu'il en soit, la disponibilité et l'accueil des responsables d'associations rencontrés a permis de surmonter les difficultés.

2. SITUATION DE LA JEUNESSE

2.1 Définition de la jeunesse

La jeunesse en tant que phénomène social de masse est une notion particulièrement récente, bien qu'il ait déjà existé au cours des siècles précédents (y compris dans les sociétés arabes) pour une minorité issue de l'élite politique et intellectuelle de l'époque.

Il est facile de se laisser tromper par l'illusion que projette l'Algérie en termes de sa grande population qui, bien entendu, renvoie l'image d'une société particulièrement jeune. Si on parle de la jeunesse en tant que structure sociale, il convient de prendre en compte certains éléments, comme la généralisation des études secondaires, le fait que les jeunes se marient plus tard, le processus continu d'urbanisation et l'entrée tardive dans la vie active (chômage des jeunes).

Les effets démographiques de l'omniprésence des jeunes génèrent des représentations symboliques qui font apparaître les jeunes soit comme un atout pour l'Algérie et une ressource qui se raréfie dans certains pays comme ceux du continent européen, soit comme un fardeau, un gouffre financier qui ne peut pas être incorporé au système productif algérien.

De nos jours, la jeunesse algérienne est considérée par la société à travers le prisme de la crise sociale. On l'associe à des «fléaux sociaux», comme le chômage, la drogue, la violence politique et la délinquance, les révoltes urbaines et les «harragas» (émigrés clandestins).

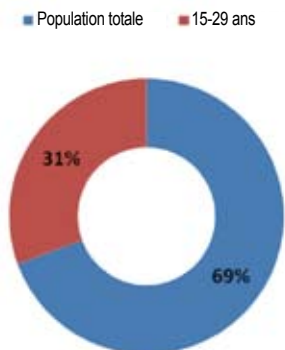
On la considère souvent comme un fardeau pour la société, difficile à gérer de surcroît. La jeunesse algérienne est rarement considérée comme une ressource pour le pays, un atout pour l'avenir. Cette vision négative est intériorisée par les jeunes. On peut donc comprendre qu'ils puissent éprouver des sentiments d'abandon, de culpabilité et de révolte.

2.2 Statistiques générales : Démographie, droits et conditions de vie des jeunes

Au dernier recensement (Avril 2008), la population algérienne était estimée à 34,8 millions d'habitants. La jeunesse algérienne (dans le cas présent, constituée des 15-30 ans) représente un tiers de la population algérienne, soit 30% de plus qu'en 1998, date de l'avant dernier recensement. Le poids total de la jeunesse est considérable dans la société, puisque près de 67% des Algériens ont moins de 30 ans.

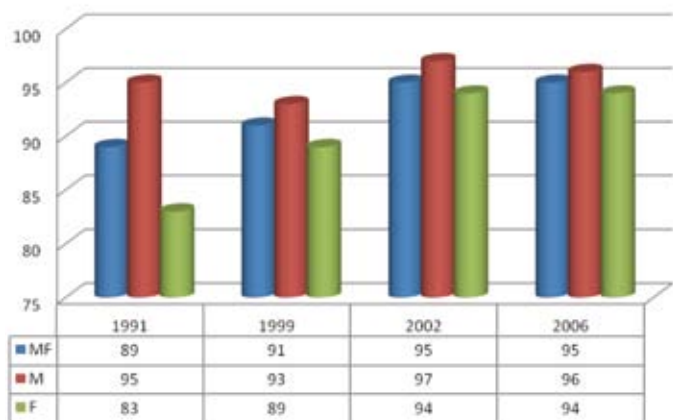
En 2007, les 15-29 ans représentaient 32% de la population totale, soit environ 10,7 millions d'habitants (estimation provisoire de l'Office National des Statistiques). La proportion de jeunes de moins de 20 ans représentait 57,4% de la population totale en 1966, par rapport à 39,6% en 2007.

Graphique n°1 - Proportion des 15-29 ans (1998)



Plus de 7,6 millions d'élèves sont inscrits dans des écoles élémentaires, des collèges et des lycées. Le recul du nombre d'élèves de 1991 à 1999 est imputable aux actes terroristes qui ont entraîné des déplacements de population et l'interruption de la scolarité d'un grand nombre de jeunes.

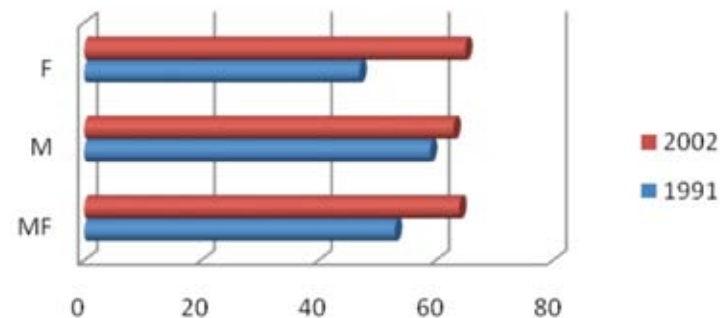
Graphique N°2 - Inscriptions nettes dans les écoles (1991-2006)



Source UNESCO

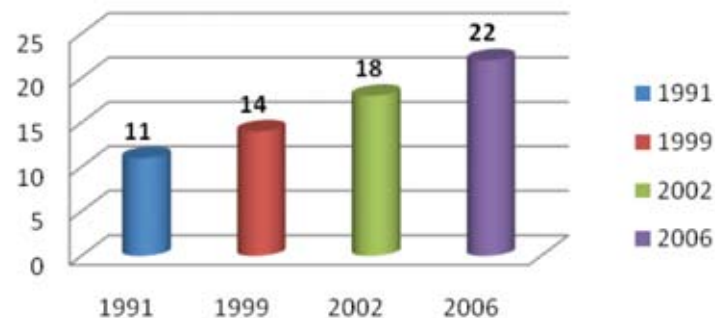
Plus de la moitié de la tranche d'âge concernée suit un enseignement secondaire. Les cours d'enseignement secondaire et supérieur sont principalement suivis par des filles. Cette évolution est due aux meilleurs résultats scolaires obtenus par les filles, mais aussi au grand nombre de garçons qui arrêtent leurs études pour rechercher un emploi rémunéré.

Graphique n°3 - Inscriptions dans le secondaire (collèges-lycées)



Un jeune sur cinq, dans un même groupe d'âge, suit des études dans l'enseignement supérieur. Ainsi, près d'un million d'entre eux étudient à l'université ou dans des instituts d'enseignement supérieur en Algérie.

Graphique N°4 - Inscription dans l'enseignement supérieur



Un tiers des jeunes est en recherche d'emploi et d'autres travaillent dans l'économie parallèle. Au dernier trimestre 2007, le taux de chômage total était estimé à 13,8% par l'ONS (Office National des Statistiques). Les jeunes sont les premiers à être touchés par le chômage ; en effet les moins de 30 ans représentent 72% des chômeurs et les moins de 35 ans, 85,6%.

Les observateurs locaux, les personnes interviewées sur place, la presse algérienne et tous les observateurs sociaux insistent sur l'impact considérable du chômage en Algérie et sur ses répercussions sur la fraction juvénile de la société. Une enquête de l'ONS a révélé que le chômage chez les 16-29 ans a atteint 28,7% en 2006 (26,6% chez les jeunes hommes et 38,6% chez les jeunes femmes).

Et lorsque les jeunes ont un travail, près de 77% d'entre eux n'ont pas de numéro de sécurité sociale bien que ce soit obligatoire lorsqu'on travaille en Algérie. Il est vrai que cette obligation n'est pas appliquée dans le secteur parallèle. C'est donc ce secteur qui est le principal employeur des jeunes Algériens.

La délinquance juvénile est en hausse. Elle est générée par les inégalités sociales qui se sont renforcées. Le phénomène des gangs et des groupes violents a fait son apparition.

«Des bandes de style «Mad-Max» se constituent, qui attaquent les gens à la sortie des stades pour les dépouiller. Les déploiements de police au moment des matchs sont impressionnants.»

«On observe des différences entre les jeunes des différentes régions, comme entre ceux des villes côtières, de l'intérieur du pays et de certaines régions comme la Kabylie.»

15.000 jeunes Algériens seraient impliqués dans des actes de délinquance. La majorité des observateurs ont signalé une augmentation considérable des actes de délinquance dans les zones urbaines¹.

Cette situation est une des conséquences de la pauvreté dans certains milieux de la société. Bien que les chiffres de la pauvreté en Algérie provenant d'organismes internationaux et du Gouvernement algérien ne coïncident pas, ils s'accordent pour mettre en lumière le même phénomène : la pauvreté est une réalité qui touche une partie des milieux populaires algériens.

2.3 Culture et tendances chez les jeunes

Les jeunes ont une vision pluraliste de la culture, ou des cultures, algérienne(s), qui leur fait appréhender la société algérienne quelque part entre tradition et modernité. La situation dans les villes principales et l'image qu'elles projettent sont trompeuses : Alger, ville moderne, n'est pas représentative de l'Algérie. Toutefois l'influence des cultures urbaines jeunes, en tant que modèles de comportement, s'est accrue considérablement au cours des dernières années. De nos jours, plus de 7 Algériens sur 10 habitent dans des zones urbaines (d'après le dernier recensement d'avril 2008).

Les deux facteurs de l'identité culturelle algérienne (la langue et la religion) ont connu bien des tensions, des révoltes, des tragédies et des manipulations politiques au cours des deux dernières décennies : notamment des tensions linguistiques, avec des tentatives d'arabisation, la présence (encore forte) du français, et la reconnaissance, à l'issue de nombreux changements (le Printemps berbère de 1980) de la langue Amazigh².

Les années 1990 ont été une période où l'Islam a été récupéré à des fins politiques en vue d'établir une république islamique. Cette période a meurtri considérablement la jeunesse algérienne, dans sa chair et dans sa conscience.

On peut parler de vide en ce qui concerne la culture jeune, si on s'en réfère à la production cinématographique, à l'art, aux théâtres, aux musées, aux expositions et aux activités pour les jeunes dans les quartiers et les villages. En revanche, même si les jeunes désœuvrés se décrivent comme des «hittistes» (jeunes qui soutiennent les murs - «hit» veut dire mur à Alger), ils n'en font pas moins un certain nombre d'activités, ce qui contredit cette idée de vacuité. Cette représentation des activités de loisirs est étroitement liée à l'émergence du statut des jeunes adolescents.

Les principaux vecteurs de loisirs des jeunes sont :

- Le sport : sa pratique a considérablement baissé depuis les attaques des années 90. Assister à des matchs de football dans les stades est devenu un moyen extrêmement puissant, pour certaines catégories de jeunes, d'exprimer leur révolte, aussi bien à l'encontre des institutions que des plus nantis. Les fins de matchs de football sont devenues des occasions de rébellion pour les jeunes. Il est nécessaire de comprendre ce phénomène pour expliquer les émeutes qui se sont produites à Oran en mai 2008. En effet, la relégation du club local (le Mouloudia d'Oran) à une division inférieure a servi de prétexte au déchaînement d'une violence qui a duré plusieurs jours.
- La télévision : les antennes paraboliques ont considérablement élargi les périmètres culturels des jeunes Algériens.
- Ecouter de la musique : comme le Rai, le Chaabi³, le Rap algérien et aussi la musique orientale et occidentale.
- Le cinéma
- Surfer sur Internet (grâce à la messagerie instantanée, à la création de blogs, etc.)
- Les jeux vidéo
- La lecture principalement les journaux, car la mise en circulation des livres reste problématique.

Ces pratiques varient selon la classe sociale des jeunes ; en effet les habitudes des jeunes citadins privilégiés sont sans rapport avec celles des jeunes de condition modeste dans les zones rurales.

2.4 Besoins et défis des jeunes

Depuis les années 80, des cas de dépendance aux drogues douces apparaissent en Algérie. De nos jours, la situation est bien différente. En effet, la couverture médiatique que reçoit ce «fléau social» est si forte qu'elle donne l'impression que c'est une pratique très répandue chez les jeunes. Or, même si la consommation de drogues douces semble géographiquement répandue, elle paraît toutefois se cantonner à une minorité de jeunes. L'essor de la consommation de

(1) 'Explosion de la délinquance juvénile en Algérie. Faute de stratégie, les pouvoirs publics éparpillent leurs moyens.' El Watan, 23 Janvier, 2007, Mohand Aziri

(2) Loi n°02-03 relative à la révision constitutionnelle adoptée le 10 avril 2002, accordant notamment au Tamazight le statut de langue nationale

(3) Forme de musique popularisée à Alger, dérivée de la musique Andalous des années 20.

drogues douces depuis les années 90 se confirme : 3.375 personnes ont été arrêtées en 1991⁴ et plus de 10.000 en 2006⁵.

Faire des études secondaires, supérieures ou professionnelles reste un déficit pour les jeunes Algériens. Tout comme réussir leur insertion socioprofessionnelle et éviter le chômage, un problème majeur pour un très grand nombre de jeunes en Algérie.

Emigrer est un rêve pour des millions de jeunes Algériens. Ceci représente un déficit pour l'Algérie mais aussi pour tous les pays de la région.

Le contexte actuel est difficile pour les jeunes Algériens : comment peut-on mener une réflexion analytique sur la politique jeunesse en Algérie alors que des centaines de jeunes tentent désespérément de s'échapper en traversant la Méditerranée au péril de leur vie ? Le pouvoir symbolique des 'harragas'⁶ est dramatique.

Comment interpréter ce phénomène⁷ ? Comment ce désir de fuite peut-il s'expliquer, quand il ne s'agit pas de fuir l'Algérie de ses ancêtres mais l'Algérie de tous les jours ? Les jeunes en difficulté sont ceux qui rêvent le plus d'atteindre la rive opposée de la Méditerranée.

Selon une étude de 2002 du CENEAP (Centre National d'Études et d'Analyses pour la Population et le Développement à Alger), près de 37% des jeunes de 15 à 29 ans, dont 43,5% d'hommes et 29,1% de femmes, projettent d'émigrer dans le but de :

- Trouver du travail (36,4%)
- Suivre une formation (14,8%)
- S'assurer un meilleur niveau de vie (42,8%)

Ce désir de partir est partagé par toutes sortes de jeunes Algériens, qu'ils soient citadins ou ruraux, filles ou garçons et quelle que soit leur classe sociale. C'est un véritable phénomène social et aussi un déficit pour l'Algérie comme pour les pays européens du bord de la Méditerranée. Cette velléité d'émigration se manifeste fréquemment dans la vie de tous les jours en Algérie : des mots reviennent souvent, comme passeport et visa, et puis il y a les faits divers, la presse et les chansons (le Rai en particulier), les dessins animés, les romans, etc.

Deux phénomènes sont actuellement à l'œuvre en termes d'émigration :

- Le premier est la migration des cadres supérieurs et moyens, qui s'est accélérée pendant la décennie noire (les années 90), principalement à destination de la France. De nos jours, c'est vers le Canada que se dirigent les flux migratoires (la communauté algérienne est estimée à plus de 35.000 au Québec actuellement, alors qu'ils n'étaient que quelques milliers il y a 10 ans).

(4) D. Chaouch, 'jeunesse et drogue : encore et toujours', El Moudjahid, 17/02/92.

(5) Synthèse de la conférence nationale sur 'le rôle de la société civile dans la prévention contre la drogue', 26 et 27 juin 2007, Hôtel El Aurassi. Publié sur le site Internet du CENEAP: www.ceneap.com.dz et désarroi culturel, éd. L'Harmattan, Paris, 1995. p. 210.

(6) Mot arabe signifiant "brûler". Les "Harragas" sont des jeunes qui quittent le pays à bord de canots.

(7) 'En attendant le bateau d'Australie' : Durant l'été 1989, une folle rumeur a circulé dans les villes algériennes, grandes et petites.

Un bateau australien au large des côtes algériennes était sur le point d'accoster, sur lequel les candidats à l'immigration pourraient embarquer. Des centaines de jeunes Algériens ont «squatté» les services consulaires de l'ambassade d'Australie à Alger pour proposer leur candidature. Cette rumeur a pris une telle ampleur qu'elle a duré pendant plusieurs mois et que le consul général d'Australie a été obligé de la réfuter publiquement dans la presse et à la radio. In K. RARRBO. L'Algérie et sa jeunesse. Marginalisations sociales.

- Le deuxième phénomène est lié au chômage chez les jeunes, surtout chez ceux qui n'ont aucune qualification. Ils ont donné naissance à un nouveau groupe social : les 'harragas'. Ces jeunes 'brûlent' leurs papiers d'identité ainsi que leur pays, de façon symbolique. Ils font des tentatives d'immigration dans des conditions suicidaires. Embarqués dans des bateaux ou des canots, pour les plus chanceux, et munis d'un GPS⁸, ils atteignent, terrorisés, les côtes de Sardaigne, d'Espagne ou de Sicile. Beaucoup sont interceptés par les garde-côtes algériens (2.000 en 2007) mais on ne sait pas combien meurent pendant la traversée. Il n'y a pas de statistiques sur le nombre de jeunes qui parviennent à traverser. C'est une véritable folie qui les pousse, comme en témoigne leur leitmotiv : «Je préfère être mangé par les poissons qu'affronter mes problèmes».

Il est facile pour les analystes de faire un rapprochement entre les tentatives de suicide et les vrais «harragas». Mais le symbolisme des «harragas» est néanmoins très fort, ce qui a amené le Président à reconnaître qu'il s'agit d'une tragédie que les décideurs doivent stopper de toute urgence.

(8) Système de navigation par satellite.

3. ASPECTS STRUCTURELS, INSTITUTIONNELS ET LEGISLATIFS DES POLITIQUES JEUNESSE

3.1 Dispositions

Les lois fondamentales algériennes (constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire) garantissent le droit à l'éducation, notamment l'article 53. Cet article précise l'obligation pour les enfants de suivre une scolarité de base, premier niveau d'instruction en Algérie. Les études sont gratuites et obligatoires pour tous les enfants jusqu'à 16 ans. Parallèlement, l'Etat doit faciliter un accès égalitaire à l'éducation et à la formation professionnelle⁹.

En Algérie, le code du travail permet aux jeunes de travailler à partir de 16 ans¹⁰. Dans la période qui a suivi l'indépendance (en 1963), l'Algérie a adopté une nouvelle loi fixant l'âge minimum auquel les jeunes peuvent se marier. Cet âge minimum est de 18 ans pour les hommes et de 16 ans pour les femmes¹¹. En 2005, une directive a porté cet âge minimum à 19 ans pour les hommes aussi bien que pour les femmes¹². Quoi qu'il en soit, le code de la famille adopté en 1984 permet à une mineure de se marier tout de même (à condition que son responsable légal soit présent). Le seuil correspondant à l'âge licite du mariage était un des critères qui délimitait la fin de l'adolescence et le début de l'âge adulte par le passé. Ce n'est plus le cas, particulièrement dans les zones urbaines. Même si en vertu des textes de loi hommes et femmes peuvent se marier à partir de 19 ans, c'est bien plus tard qu'ils le font en réalité. Comme le montre le tableau n° 5, c'est autour de 30 ans que les jeunes se marient.

Tableau n°5 - Evolution de l'âge du mariage (ONS)

Sexe	1966	1977	1987	1998
Homme	23,2	25,3	27,7	31,3
Femme	18,1	20,9	23,7	27,6

En Algérie, la majorité légale a été fixée à 19 ans depuis l'indépendance. Ainsi, l'âge à partir duquel hommes et femmes peuvent voter est 19 ans¹³. Le code civil stipule qu'aux termes de l'article 40 c'est à l'âge de la majorité, c'est-à-dire à partir de 19 ans, que les Algériens peuvent exercer leurs droits civiques¹⁴. En revanche, ils peuvent obtenir leur permis de conduire dès 18 ans.

(9) Article 53 de la CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE, JORADP No.76 8 décembre 1996 modifié par la loi 02-03 du 10 avril 2002. JORADP No. 25 du 14 avril 2002

(10) La loi 90-11 a codifié les relations de travail, fixé à 16 ans l'âge minimum auquel les Algériens peuvent travailler, à l'exception des jeunes en contrat d'apprentissage, et autorisé le travail des mineurs sous réserve du consentement de leur responsable légal.

(11) Loi No. 63-224 du 29/06/63 arrêtant l'âge minimum du mariage.

Article 1: un homme de moins de 18 ans ne peut pas se marier, ni une femme de moins de 16 ans.

(12) Décret No. 05-02 du 27.02.2005.

Article 7: la capacité de se marier est considérée comme acquise à 19 ans, pour l'homme aussi bien que pour la femme.

(13) Loi No.63-305 du 20/08/63 relative à l'âge des électeurs et à l'organisation des prochaines consultations électorales

Article 1: Ont le droit de voter tous les citoyens hommes et femmes âgés d'au moins 19 ans le jour des élections et jouissant de leurs droits civiques.

(14) Art. 40. du code civil - Toute personne majeure jouissant de ses facultés mentales et n'ayant pas été frappée d'interdiction est en droit d'exercer pleinement ses droits civiques. L'âge de la majorité est fixé à 19 ans.

Le service national, qui concerne tous les hommes de 19 ans et plus, dure 18 mois au lieu de 24 ans auparavant. Une nouvelle réforme du service national est en cours de préparation, dans le cadre de la modernisation de l'armée algérienne.

Le code de procédure pénale algérien prévoit des règles particulières en matière de délinquance juvénile (Art. 442 à 492). En cas de crime ou délit, un mineur âgé de moins de 18 ans peut se voir appliquer une ou plusieurs mesures de protection ou d'éducation :

1. il peut être renvoyé chez ses parents, son responsable légal ou une personne de confiance ;
2. un système de probation peut être mis en place ;
3. le mineur peut être supervisé par une institution, un centre d'enseignement ou de formation professionnelle public ou privé désigné à cet effet ;
4. il peut être placé dans un centre médical ou médico-éducatif spécialisé ;
5. il peut être placé(e) par les services publics d'assistance sociale ;
6. il peut être placé dans un établissement éducatif résidentiel spécialisé dans les jeunes délinquants d'âge scolaire.

Dans des cas exceptionnels, lorsque le délinquant a 13 ans au moins, s'il considère que c'est indispensable eu égard aux circonstances familiales ou à la personnalité du délinquant, le juge pour enfants pourra imposer une amende ou le faire incarcérer en justifiant sa décision. Chaque tribunal dispose d'une section dédiée aux mineurs.

Toutefois, les mesures de répression doivent obéir à certaines règles de base. Parmi elles :

- a. le délinquant qui n'a pas encore 13 ans ne peut pas, même provisoirement, être emprisonné;
- b. en cas de condamnation d'un mineur âgé de 13 à 18 ans, la peine doit être prononcée comme suit :
 - s'il a été condamné à la peine de mort ou à la réclusion à perpétuité, la peine est réduite : il devra purger une peine de 10 à 20 ans de prison ;
 - s'il a été condamné à plusieurs années d'emprisonnement, il devra purger la moitié de la peine à laquelle il aurait été condamné s'il avait été majeur (Art. 50 du code criminel) ;
 - si le mineur n'a pas d'avocat pour assurer sa défense ni de représentant légal, le juge pour enfants veille à ce qu'il en ait un commis d'office ;
 - si le mineur est co-auteur du crime ou du délit ou si ses complices sont majeurs, le magistrat juge l'affaire dans lequel le mineur est impliqué et le renvoie devant la section d'aide à la jeunesse.

3.2 Approche institutionnelle du secteur jeunesse

Selon les approches officielles, la jeunesse est définie principalement en termes de catégories biologiques délimitées par l'âge. Toutefois, chaque entité base sa définition de la jeunesse sur des catégories différentes. Ainsi, le Ministère du Travail définit la jeunesse comme la population âgée de 18 à 35 ans. En revanche, pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la jeunesse est la tranche d'âge des 18-30 ans. Quoi qu'il en soit, la plupart des décideurs considèrent que la jeunesse comprend toutes les personnes de moins de 30 ans. Comme la scolarité obligatoire prend fin à 16 ans, on peut généralement considérer que la jeunesse est composée des jeunes de 16 à 30 ans.

L'éducation et la formation, principaux secteurs d'investissement du gouvernement algérien, représentent 22% des dépenses annuelles de l'Etat. Trois ministères interviennent simultanément : le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de l'Education Supérieure et le Ministère de la Formation Professionnelle.

Les entités responsables de la conception et de l'application de la politique jeunesse sont le Ministère de la Jeunesse et des Sports, principal acteur de l'élaboration des politiques, puis d'autres acteurs spécialisés comme les Ministères du Travail, de la Solidarité nationale, de l'Education Nationale, de la Culture et de la Justice.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports est une structure gouvernementale chargée de proposer des actions dans le cadre de la Politique Jeunesse et Sport nationale et de veiller à son application dans le respect des lois et des règlements. Il a été créé en septembre 1962¹⁵. En 1963, il a été rattaché au secteur du tourisme. A la fin de la même année, il devient le Ministère de l'Orientation Nationale avec un Sous-secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. En 1964, il devient le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le Ministère est chargé de proposer les éléments de la politique nationale de la jeunesse et des sports et d'en assurer la mise en œuvre conformément aux lois et règlements en vigueur¹⁶. En matière de jeunesse,

- il promeut, développe et régule le mouvement des associations de jeunes ;
- il développe la fonction socio-éducative des structures de jeunes ;
- il développe l'information, la communication, l'écoute et les espaces d'expression en milieu de jeunes ;
- il promeut les échanges et la mobilité des jeunes et leur éducation à la citoyenneté ;
- il organise, coordonne, développe et contrôle les établissements, les activités, les programmes d'animation socio-éducative et de loisirs des jeunes ;
- il met en place les dispositifs nécessaires afin que la coordination entre les secteurs concernés puisse être améliorée et que les jeunes puissent ainsi être soutenus de manière plus complète et plus harmonieuse ;
- il contrôle le secteur des centres de vacances et de loisirs pour jeunes ;
- il promeut la participation et la prise d'initiative chez les jeunes ;

- il élabore en relation avec les secteurs concernés des programmes visant à favoriser l'insertion sociale des jeunes, à prévenir les fléaux sociaux qui les menacent ainsi que leur marginalisation ;
- il contribue à la promotion et la protection des droits des enfants ;
- il met en route et propose des études, des recherches, des enquêtes et des sondages portant sur les jeunes.

Aujourd'hui, les organes gouvernementaux en charge des actions et des mesures à l'égard des jeunes sont de plusieurs types. La politique menée par l'Etat algérien en faveur des jeunes est caractérisée par une approche multisectorielle. En effet, outre le Ministère de la Jeunesse et des Sports, les organismes d'état suivants apportent leur appui aux nouvelles générations en Algérie :

- Le Conseil de la Nation (Sénat)
- La Commission pour la Culture, l'Information, la Jeunesse et le Tourisme
- Le parlement : Assemblée Nationale du Peuple algérien
- Commission de la Jeunesse et des sports et des activités associatives
- Le Conseil supérieur de la jeunesse
- Le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère en charge de l'Enseignement supérieur, qui gère 26 universités et 67 instituts d'enseignement supérieur accueillant près d'un million d'étudiants et 80.000 étudiants étrangers
- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Le Ministère de la Justice, à travers son comité de vigilance et de lutte contre la toxicomanie
- Ce comité opère dans le cadre de la justice des mineurs mais aussi dans celui de la lutte contre la toxicomanie
- Le Ministère du Travail à travers son plan d'emploi pour les jeunes
- Le Ministère de la Solidarité Nationale par le biais de son plan de promotion de l'emploi des jeunes (en parallèle avec le plan du Ministère du Travail). Il comprend une sous-division chargée de favoriser l'emploi des jeunes.

Si l'organisation politique et administrative des institutions algériennes est fortement centralisée, par contre les actions publiques ne sont pas menées de façon transversale.

En effet, une approche multisectorielle n'a pas été adoptée pour gérer les questions afférentes à la jeunesse. Ces questions chevauchant un grand nombre de domaines (le logement, l'emploi, les loisirs, la culture, la santé, l'éducation et la formation des jeunes), la jeunesse est pourtant une des rares composantes sociales qui peut être définie par sa transversalité.

Lors de la dernière conférence Gouvernement-Walis, en octobre 2007, il est ressorti en conclusion qu'une nouvelle façon de gouverner, basée sur une action publique transversale, serait souhaitable. Toutefois, aucun instrument administratif n'a été créé en vue de mettre en œuvre ce nouveau principe de gouvernance.

(15) Décret No. 62-1 du 27 septembre 1962 portant nomination des membres du gouvernement.

(16) Décret exécutif No. .05-410 du 16 Ramadhan 1426 correspondant au 19 octobre 2005 fixant les attributions du Ministre de la jeunesse et des sports.

Le gouvernement a consacré cette rencontre biannuelle avec les Walis (gouverneurs de la République) au dossier jeunesse. Officiellement, deux objectifs ont été assignés à cette conférence :

- déterminer si les actions se sont révélées pertinentes, si elles ont répondu aux préoccupations des jeunes et satisfait leurs attentes ;
- définir le contenu et les grandes lignes d'une politique cohérente et intégrée, qui s'inscrit dans la vision globale que le gouvernement s'est fixée dans ce domaine et qui soit basée sur une approche participative.

En ce qui concerne le travail et le chômage chez les jeunes, le gouvernement a renouvelé la politique qu'il avait mise en route en y ajoutant deux nouveaux programmes :

1. Le premier, sous la houlette du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, est le programme intitulé «Plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage» (adopté le 01/04/2008), dont le 11^e objectif est de «renforcer la promotion de l'emploi des jeunes et améliorer le taux de recrutement actuel de 12% en le faisant passer à 33%». Au-delà du soutien au développement de l'entrepreneuriat, grâce à la mobilisation de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), ce programme vise à créer trois types de contrats d'insertion :

- a. Le contrat d'insertion des diplômés (CID), à l'intention des jeunes diplômés et techniciens supérieurs issus des écoles nationales de formation professionnelle.
- b. Le contrat d'insertion professionnelle (CIP) pour les jeunes sortant des écoles secondaires ou des centres de formation ou ayant suivi un stage d'apprentissage.
- c. Le contrat de formation et d'insertion (CFI) à l'intention des jeunes qui n'ont pas reçu de formation professionnelle ou qui n'ont aucun diplôme.

Ces types de contrats sont destinés aux jeunes de 18 à 35 ans et sont des contrats renouvelables d'un an. L'Etat a prévu des mesures fiscales et des subventions.

2. La même année, (le 30/04/08), le Ministère de la Solidarité Nationale a élaboré un nouveau programme d'insertion des jeunes diplômés s'adressant aux jeunes de 19 à 35 ans sans revenus mais dotés d'un diplôme d'études post-secondaire ou d'un diplôme de technicien supérieur. L'Etat accorde des primes de 8.000 à 10.000 dinars algériens (1€ = 98 dinars algériens).

En juin 1997, l'Etat algérien s'est pourvu d'un service national de lutte contre la drogue et la toxicomanie¹⁷, dont les attributions, sous la houlette du Ministère de la Justice, sont actuellement les suivantes :

“La mission du service est de définir et de proposer, la main dans la main avec les secteurs concernés, une politique nationale de lutte contre la drogue et la toxicomanie, axée sur la prévention, les traitements, la réintégration et la répression. Sa mission consiste également à veiller à l'application de cette politique.”

(17) Voir le site Internet du Service <http://www.onlcdt.mjustice.dz>

En vertu de ses attributions, le service doit :

- centraliser et collecter les informations susceptibles de faciliter les investigations et la répression du trafic illicite des drogues ;
- assurer la coordination des actions entreprises dans les domaines visés ci-dessus ;
- analyser les indicateurs et les tendances et évaluer les résultats afin de permettre aux pouvoirs publics de prendre les décisions appropriées ;
- définir et adopter un plan de bataille pour lutter contre la drogue et la toxicomanie ;
- s'assurer, dans le cadre du plan d'action, que les mesures susceptibles de renforcer les actions de prévention et d'amélioration des soins sociaux et médicaux soient appliquées.
- il doit également : contribuer à l'effort de coordination croisée et au développement des moyens d'action au sein des différents services ;
- accroître les travaux de recherche et d'analyse portant sur les actions engagées ;
- développer, promouvoir et consolider la coopération régionale et internationale en matière de lutte contre la drogue et la toxicomanie ;
- proposer toute mesure de création ou de révision des textes portant sur la lutte contre la drogue et la toxicomanie¹⁸.

Certaines associations ont été créées pour développer des actions de prévention des toxicomanies. Ainsi, le service national de lutte contre la drogue et la toxicomanie recense près de 280 associations qui œuvrent dans ce domaine.

3.3 Education non-formelle et travail auprès des jeunes

Les services décentralisés du Ministère de la Jeunesse et des Sports comptent 48 Directions de la Jeunesse et des Sports (DJS) dans chacune des 48 wilayas (provinces).

Le conseil des wilayas gère 48 Offices des Etablissements de Jeunes (ODEJ). Ceux-ci supervisent :

Les centres de jeunesse

- Les centres de loisirs pour jeunes
- Les auberges de jeunesse
- Les salles communales
- Les camps de jeunesse
- Les complexes sportifs de proximité (CSP)

Les installations sportives

- Les salles polyvalentes, les salles spécialisées, les stades de football, les stades d'athlétisme, les piscines, les aires de jeu, les bases nautiques, etc.

Les organismes publics en charge des activités socioculturelles proposées dans les villes et les quartiers appliquent souvent un mode de gestion bureaucratique. Par exemple, les heures d'ouverture sont souvent les mêmes que celles des bureaux (pendant la journée). Les horaires ne sont adaptés ni aux besoins ni aux temps de disponibilité des jeunes. Ces structures ont un impact limité sur les

(18) Décret exécutif No. 97-212 du 4 safar 1418 correspondant au 9 juin 1997 portant création de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie. Journal officiel de la RADP. Alger.

jeunes, localement. Le statut des travailleurs auprès des jeunes s'engage seulement maintenant sur la voie d'une professionnalisation. De plus, les moyens dont sont dotées ces structures sont relativement modestes. Néanmoins, c'est grâce aux actions engagées par ces structures et par les associations que les problèmes relatifs à la jeunesse pourront être traités.

Il n'existe en Algérie, actuellement, aucun programme qui permette ou encourage la participation des jeunes à la vie des villes, que ce soit au niveau local ou national. Bien que la nécessité d'impliquer les jeunes a été reconnue ces dernières années, aucun mécanisme de participation local ou national n'a été mis en place jusqu'à présent. Le principe de la participation des jeunes a été évoqué au cours de la conférence sur la politique jeunesse qui s'est tenue en octobre 2007. La citoyenneté, le renforcement de la participation des jeunes et la reconnaissance et le développement du bénévolat ne sont pas encadrés, en Algérie, par des dispositifs de soutien.

La création d'un système d'information s'adressant spécialement aux jeunes n'en est qu'à ses débuts. Ainsi, l'association nationale «info jeunes» a été créée il y a quelques années. Son but est de développer les activités visant à informer les jeunes. Cependant, son impact reste très modeste eu égard aux besoins d'information très importants des jeunes.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a créé en 2008 un programme de financement axé sur le développement d'un partenariat entre les associations locales et les structures publiques proposant des activités socioculturelles, comme les centres de loisirs pour jeunes. Le thème pour 2008 était «Des Associations et des centres de loisirs pour ensoleiller l'environnement des jeunes.»

Ce projet, visant à créer, là où il n'y en a pas encore, un partenariat entre les associations et les structures proposant des activités sociales locales, est axé sur les «objectifs spécifiques» suivants :

- *Créer une complémentarité entre les interventions des centres de loisirs pour jeunes et celles des associations de jeunesse.*
- *Faire en sorte que le mouvement associatif contribue à la prise en charge des jeunes dans leur environnement immédiat.*

Les thèmes généraux ciblés sont :

- La prévention de la drogue
- L'enseignement de valeurs de sportivité et la lutte contre la violence sur les terrains de sport
- Le soutien aux jeunes en difficulté
- L'information et l'aide aux jeunes
- La promotion d'activités sportives de proximité
- Le soutien scolaire
- Le repérage et le développement des jeunes talents dans tous les domaines
- La mobilité et les échanges entre jeunes
- Les actions bénévoles en faveur de l'environnement et de la nature
- La promotion des activités féminines en milieu rural.

4. ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET ONG EN CHARGE DE LA JEUNESSE

On en recense plus de 81.000 actuellement en Algérie. La plupart d'entre elles œuvrent en faveur du développement social ou dans le domaine de l'enfance ou de la jeunesse. Selon une étude sur le mouvement associatif en Algérie, financée par l'Union Européenne, près de la moitié des associations interviennent dans le secteur social, un tiers dans le domaine culturel et environ un quart s'occupent de problèmes environnementaux. Près de la moitié des présidents d'associations ont moins de 40 ans. L'influence des associations reste modeste en raison de la modicité des ressources financières et matérielles, mais aussi en raison du manque de formation des acteurs concernés et de l'isolement des activités associatives (B. Salhi 2006).

L'engagement des responsables d'associations travaillant dans le secteur jeunesse est important. La majorité d'entre eux ont fait des études supérieures ; ils parlent l'arabe aussi couramment que le français. Les femmes sont minoritaires. Les responsables d'associations, qui organisent des activités journalières avec les jeunes, arrivent à mieux cerner la problématique de la jeunesse algérienne. Leurs perceptions et leurs opinions sont donc basées sur des exemples concrets et réels.

Depuis 1989, une nouvelle loi, plus libérale, régule les associations. Les événements des années 90 n'ont pas été favorables au développement des associations. C'est donc seulement sur une petite décennie que le mouvement associatif a pu s'étendre et se structurer. Aujourd'hui, il s'efforce de créer de nouveaux liens avec l'Etat. De nouvelles ressources seront nécessaires : la formation du personnel d'encadrement des associations et des bénévoles et davantage de moyens financiers.

Depuis les massacres de villages entiers dans les années 90, beaucoup d'associations se sont investies dans le domaine de la protection de l'enfance. La violence terroriste a eu des répercussions psychologiques sur certains enfants. Les soins prodigués à ces enfants ne sont pas adéquats, en dépit de la création de refuges où ils peuvent recevoir une aide psychologique.

Tous les responsables d'associations observent que la toxicomanie est un des plus gros problèmes auxquels la jeunesse algérienne est confrontée, même si les chiffres ne sont que des estimations. Beaucoup parlent de ce problème, qui touche particulièrement les jeunes dans les villes. Des campagnes de prévention se mettent en place. Des éducateurs de rue sont formés en vue de faire obstacle à ce «fléau social».

Il n'existe pas de Conseil national de la Jeunesse en Algérie. Il n'y a pas non plus de fédération regroupant les associations engagées dans le secteur de la jeunesse. Il y a de

plus en plus de réseaux d'associations de jeunes qui s'organisent au niveau local et régional et qui s'intéressent à des projets très concrets. Les associations non-gouvernementales les plus importantes ont ouvert des centres locaux dans plusieurs wilayas d'Algérie, comme par exemple la fondation FOREM (environ 15 centres) ou encore l'association de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse de Tizi-Ouzou, qui gère un centre de réception et de prévention.

La création d'un portail inter-associatif sur Internet par l'ACDC (Association pour la culture et le développement communautaire) est un exemple d'initiative positive. Son principal objectif est de faire connaître ses associations et ses initiatives au grand public et de développer des relations internationales entre les associations¹⁹.

5. PROGRAMME EUROMED JEUNESSE

Le Programme Euromed Jeunesse est un programme régional lancé à la fin des années 90 dans le contexte du Processus de Barcelone. En raison de difficultés administratives, la mise en route de la troisième phase décentralisée du programme (2006-2008) a été retardée jusqu'à 2007 en Algérie, et n'a permis qu'un seul appel à propositions, ce qui fait que seuls 5 projets ont reçu des aides financières sur les 9 proposés.

Les objectifs généraux de ce programme sont d'encourager un dialogue interculturel entre les jeunes des pays de la région euro-méditerranéenne, de promouvoir chez eux une citoyenneté active et de contribuer à l'élaboration d'une politique jeunesse, par le biais de divers projets organisés par et pour les jeunes, notamment le travail auprès des jeunes. Les thèmes des projets correspondent aux priorités du Programme : l'égalité des sexes, les droits des minorités, la lutte contre le racisme et la xénophobie, ainsi que la protection du patrimoine culturel et de l'environnement.

6. AUTRES MECANISMES DE SOUTIEN POUR LA JEUNESSE

La densité de la vie communautaire est une des caractéristiques qui dénotent le degré de participation d'une population à la vie économique, sociale et culturelle de son pays. En Algérie, le mouvement associatif moderne qui est apparu ces dernières années reste caractérisé par des résultats modestes, en dépit des efforts.

Ce constat a conduit l'Union Européenne à financer, conjointement avec l'Etat algérien, un premier «Programme d'appui aux associations algériennes de développement», pour un montant total de cinq millions d'euros. Ce programme a permis de financer 76 projets associatifs et grâce à lui, 73 associations ont pu être formées aux cycles de gestion de projets.

Ces résultats positifs ont donné naissance au «Programme d'appui aux associations algériennes de développement (ONG II)» conclu entre l'Algérie et la Commission Européenne en 2005. Le programme ONG II vise à mettre en œuvre, à accroître et à diversifier les actions du premier programme en consacrant la plupart des fonds obtenus à des projets associatifs. Le premier appel à propositions a été lancé le 2 juin 2007. Grâce à lui, 300 associations ont pu recevoir une formation portant sur les cycles de gestion de projets lors du dernier trimestre de 2007.

Le programme ONG II vise à soutenir les associations en les formant et en leur accordant des fonds. Par ailleurs, le soutien officiel dont a bénéficié l'Agence pour le Développement social a assuré la pérennité de ces activités. Le deuxième appel à propositions porte sur les mêmes objectifs que le premier et s'adresse aux associations engagées dans les domaines suivants :

- le social, y compris la promotion des droits des femmes et des jeunes ;
- la protection de l'environnement et la promotion de l'éco-tourisme ;
- les actions en faveur de la culture et du sport ;
- la protection et la sauvegarde du patrimoine archéologique ;
- le développement communautaire et la promotion d'un développement durable ;

Une attention particulière sera accordée aux projets répondant aux priorités suivantes :

- les projets ciblant les catégories de personnes vulnérables (les femmes, les jeunes, les enfants) ;
- les projets visant à lutter contre la pauvreté et la marginalisation et correspondant aux objectifs des programmes organisés par l'Agence pour le développement social ;
- les programmes dont le but est de renforcer les réseaux associatifs existants en mettant l'accent sur les questions, les thèmes, les problèmes régionaux et les projets qu'elles ont en commun ;
- les programmes ciblant les zones enclavées.

Le programme 'Joussour' ou PCPA Algérie (Programme Concerté Pluri-Acteurs Algérie) est un programme de coopération entre sociétés civiles. Son objectif est de renforcer les capacités d'actions des associations algériennes actives dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse.

Ce programme, mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat établi entre une quarantaine d'organisations algériennes et françaises, a reçu l'appui du Ministère français des Affaires étrangères et européennes. En termes concrets, ce programme intervient pour soutenir les projets de développement en faveur des enfants et des jeunes en Algérie et facilite le partage des expériences entre la France et l'Algérie. Il aide financièrement les associations et soutient leurs actions de renforcement communes (stages, animation de groupes de travail avec ateliers thématiques, organisation de réunions pour échanger et capitaliser les expériences, etc.).

La diversité des acteurs concernés (institutions publiques nationales ou locales, associations privées) a donné au programme une dimension pluri-acteurs. Les relations existant ou naissant entre les associations, ou entre les associations et les autorités publiques, sont renforcées et favorisées par ce programme qui encourage le dialogue et la concertation. D'où le titre «programme concerté multi-acteurs».

Les objectifs du programme PCPA sont de renforcer, sur une base durable, les actions menées sur le terrain par les acteurs et en même temps d'améliorer la qualité du dialogue et de la concertation avec les pouvoirs publics.

Vingt organisations françaises et vingt organisations algériennes se sont déjà rencontrées et ont pu discuter et échanger des informations sur leurs pratiques. Le désir d'établir des partenariats entre les associations et aussi entre les associations et les institutions publiques algériennes a été souligné des deux côtés, afin que les interventions en faveur des enfants et des jeunes soient plus efficaces.

7. PERCEPTIONS DES ACTEURS

Le Président de la République a reconnu pour la première fois que les «politiques nationales n'ont pas toujours répondu aux attentes des jeunes. En particulier, elles ont manqué d'efficacité et de cohérence en raison du manque de mécanismes opérationnels de consultation et de coordination au niveau des différentes institutions chargées de la jeunesse.»

Les sondages d'opinion réalisés sur les aspirations des jeunes ont confirmé ce constat d'une déconnexion de la relation entre les jeunes et l'action des pouvoirs publics. Le premier représentant du pouvoir exécutif algérien a ensuite fait référence au problème tragique des «harragas» :

Le problème de la jeunesse dans notre pays (...) est devenu dramatique depuis l'apparition du phénomène de ce qu'on appelle les «harragas», néologisme affreux et tragique qui vient de faire son apparition et qui illustre la gravité de la crise de la jeunesse dans le monde actuel. Je n'ai pas besoin de souligner combien ce phénomène est grave et notamment dans notre société habituellement très attachée à ses traditions ancestrales et aux liens familiaux. Les 2.400 «harragas» recensés et les kamikazes d'Alger, Lakhdaria, Batna et Dellys pourraient devenir bien plus nombreux si l'on n'y prenait sérieusement garde²⁰.»

Une des questions importantes soulevées par les organisations caritatives est la relation entre la société civile, les ONG et l'Etat. Beaucoup d'intervenants ont souligné le besoin de coopérer et d'étoffer le partenariat entre le gouvernement et les associations. Certains ont évoqué la nécessité d'accorder des subventions publiques, tandis que d'autres ont insisté sur le droit à l'autonomie et à l'indépendance des associations.

Des contradictions ont été relevées entre les demandes de positionnement politique émanant de l'Etat et la loi sur les associations qui proscriit toute prise de position politique au niveau des associations. Les intervenants considèrent que l'Etat devrait déléguer certains de ses pouvoirs de sorte que la société civile puisse développer des voies de communication avec les jeunes. De plus, elles estiment que c'est avec la société civile qu'il devrait s'associer en premier pour résoudre les problèmes sociaux.

Les associations sont conscientes du rôle de l'école en tant que vecteur d'ascension sociale et d'égalité, en dépit du nombre croissant d'enfants qui sont déscolarisés. Elles ont souligné l'importance du soutien scolaire et le fait que les filles réussissent mieux scolairement. Certaines ont évoqué la situation des jeunes, dans les villes à l'intérieur du pays, pour qui il est difficile de suivre des études. Actuellement, beaucoup d'enfants arrêtent leurs études prématurément, en dépit du fait que l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans.

Une corrélation a été établie entre la toxicomanie et la perte d'espoir : sans formation ni travail, sans perspective aucune d'obtenir un logement, rejetés de tous côtés, les jeunes se rabattent sur les «zetla» (drogues).

Le phénomène d'actualité le plus notable en Algérie est celui des «harragas». C'est un des deux comportements extrêmes observés, l'autre étant celui des kamikazes, ou «bombes humaines». Selon les acteurs rencontrés par les associations, ces phénomènes illustrent la perte d'espoir parmi certains jeunes

Algériens, ou le manque de soutien dont ils bénéficient. Le symbolisme puissant du phénomène des «harragas» a donné lieu à plusieurs discours critiques. Les responsables d'associations ont conçu des projets pour accompagner les jeunes «harragas» ou des actions humanitaires à l'intention des familles qui ont perdu des fils de cette manière.

Le premier problème que rencontre le jeune Algérien est le chômage. Le chômage chez les diplômés a entraîné une dévalorisation des diplômes, le plus jeune diplômé étant logé à la même enseigne que le jeune qui n'a pas fait d'études. Tous deux sont susceptibles de se tourner vers la drogue.

Peu de gens interrogés sont conscients de l'existence d'une politique jeunesse. Certains pensent que la priorité est donnée au sport. D'autres suggèrent que la politique jeunesse future devra tenir compte de la problématique spécifique à chaque région d'Algérie.

Toutefois, pour la majorité des acteurs, le plus important est de mettre en œuvre des actions : organiser une réunion nationale des diplômés sans emploi, créer des centres municipaux de prévention de la drogue, développer des interventions inter-associatives et faciliter les relations entre les associations et les pouvoirs publics. Ils appellent de leurs vœux une politique jeunesse locale encadrée par des directives nationales et adaptée à chaque région.

Certains acteurs estiment que le problème fondamental de la jeunesse algérienne est le manque de dialogue et de communication entre les institutions et les jeunes. Cette absence de communication marginalise les jeunes et leur fait perdre tout espoir. Parmi les jeunes qui souhaiteraient mener des actions, peu sont en mesure de les mettre en pratique, faute de ressources qui les aident et les soutiennent.

8. CONCLUSION

Mener une réflexion analytique sur la politique jeunesse d'un pays, en l'occurrence l'Algérie, implique indirectement que l'on conceptualise celle-ci, or la plupart des observateurs s'entendraient pour répondre qu'il n'y a pas de politique en direction des jeunes en Algérie. Certes, des actions et des programmes ont été entrepris, mais il n'existe pas de politique jeunesse proprement dite, de vision globale à moyen ou à long terme. Il n'y a pas de stratégie qui tienne compte des ressources et des problèmes et qui établisse des priorités. La vision politique qui sera nécessaire pour mener à bien des actions en faveur de la plus grande catégorie de la société algérienne ne peut venir que des responsables chargés de l'élaboration des politiques. La volonté politique est donc une question centrale.

Par ailleurs, le contexte social a été marqué par les nombreuses émeutes urbaines, principalement le fait de jeunes, qui ont éclaté dans des villes algériennes. Les émeutes d'Oran, sous prétexte de la relégation du club de football local à une division inférieure, ne trompent personne. En effet, ce sont les jeunes marginalisés et exclus qui tendent à réagir violemment dans de telles situations. Il est donc urgent de clarifier l'action publique de l'Etat algérien en direction des nouvelles générations d'Algériens.

Prendre en charge la jeunesse algérienne et sa problématique est un défi considérable pour l'Algérie. Au-delà des questions de gestion et d'exploitation de ses ressources en hydrocarbures, l'Algérie joue son avenir sur sa capacité à proposer des alternatives à la situation quasiment dramatique dans laquelle la jeunesse algérienne se trouve actuellement. Toutefois, deux exigences doivent être respectées lorsqu'on élabore une politique jeunesse :

- La première est qu'il faut qu'il y ait une volonté politique, car c'est indispensable si l'on veut mener à bien des actions et des programmes efficaces.
- La deuxième est qu'il faut que la société civile soit soutenue par un réseau associatif diversifié et puissant. En effet, l'Etat et les autorités territoriales ne pourront rien faire sans l'intervention des associations ni, par ailleurs, sans l'intervention des jeunes eux-mêmes.

Cette situation est devenue urgente. Il est urgent de trouver des solutions pour ces jeunes si désœuvrés qu'ils en viennent à élaborer des projets d'émigration clandestine dans des embarcations de fortune, et pour ces jeunes qui n'ont pas d'autres recours que de prendre de la drogue, de commettre des actes violents ou de tenter de mettre fin à leur vie.

Une politique jeunesse est en train de se construire en Algérie. Elle a tendance à s'orienter vers une approche intersectorielle et générale. En effet, l'action publique en direction

des jeunes porte sur de nombreux domaines : le chômage, la formation professionnelle, la prévention de la drogue, l'éducation non-formelle et les sports. Il n'y a pas encore de coordination au niveau des ministères en charge des questions relatives à la jeunesse.

La capacité des structures locales à répondre aux besoins extrêmement pressants de la jeunesse algérienne est encore inadéquate. La principale ressource est la diversité des acteurs qui s'impliquent dans le domaine de la jeunesse (structures publiques, associations locales et nationale, fondations privées, etc.).

ANNEXES

Annexe 1: Remerciements

Cette étude n'aurait pas été possible sans la gentillesse, la disponibilité et l'enthousiasme des responsables d'associations.

Annexe 2: Fiche pays (1^{ère} partie)

Nom complet du pays	République Algérienne Démocratique et Populaire	
Type de gouvernement	République	
Superficie	2 381 000 km ²	
Capitale	Alger	
Autres villes principales	Oran, Constantine, Annaba	
Population	34,8 millions	
Proportion femmes/hommes (F/H)	F: 49,50	H: 50,50
Composition ethnique	Arabes, Berbères	
Structure par âge		
0-14	36,15	
15-24	22,04	
25-30	08,59	
Age médian	26	
Niveau de scolarité (ratio F/H)		
Primaire	F: 47	H: 53
Secondaire	F: 58	H: 42
Supérieur	F: –	H: –
Taux d'alphabétisme	Jeunes: 92	Adultes: 74,6

Taux de chômage

Jeunes: 28,7 Adultes: 6,3

Annexe 2: Fiche pays (2^{ème} partie)

Résumé des obligations et droits liés à l'âge	
Scolarisation obligatoire (jusqu'à...)	16 ans
Service militaire obligatoire	18 mois
Légalement employable (à partir de...)	16 ans
Mariage sans consentement parental	19 ans
Age minimum pour voter	18 ans
Age minimum pour être élu	28 ans
Permis de conduire	18 ans
Achat d'alcool et consommation	–
Achat de produits du tabac et usage	–

Monnaie locale / taux de change (Euro)

1 € = 98 Dinars algériens

Annexe 3: Liste des abréviations

ANSEJ	Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes
CENEAP	Centre national d'études et d'analyses pour la population
CFI	Contrat de formation et d'insertion
CID	Contrat d'insertion des diplômés
CIP	Contrat d'insertion professionnelle
CREAD	Centre de recherches en économie appliquée pour le développement
DJS	Direction de la jeunesse et des sports
ONG	Organisations non-gouvernementales
ODEJ	Office des établissements de jeunes
ONS	Office national des statistiques

Annexe 4: Glossaire

Dinars algériens: 1 € = 98 Dinars algériens

Chaabi: Musique popularisée à Alger dérivée de la musique andalouse des années 20

HARRAGAS: Mot arabe signifiant «brûler» Les «Harragas» sont des jeunes qui essaient de quitter le pays à bord de petites embarcations

PCPA – Algérie: Programme Concerté Pluri-Acteurs

Walis: Gouverneurs

Wilayas: Provinces

Annexe 5: Bibliographie et ressources documentaires

- **Adolescence et identité, (1990)**, Actes du 1er congrès maghrébin de psychologie de 1989, éd. Hommes et perspectives/**Le journal du Psychologue**, Paris, 266 p.
- **Bentahar M., La jeunesse arabe à la recherche de son identité**, éd. El Kalam, Rabat, s. d., 144 p.
- **Breviglieri M ; et Cichilli V. (2007), Adolescences méditerranéennes. L'espace public à petits pas.** collection Débats Jeunesses, L'Harmattan, 2007. Paris.
- **Bourdieu P. (1980), Sociologie de l'Algérie**, coll. Q-S-J, éd. PUF, Paris, 127 p.
- **Kenouche T., Haddab M. Et Kheinniche I., (1979) Les jeunes et l'école. Mythes et réalités**, Alger, éd. CREA, (Centre de recherche sur l'économie appliquée), 356 p.
- **Rarrbo K., (1995), L'Algérie et sa jeunesse. Marginalisations sociales et désarroi culturel**, éd. L'Harmattan, Collection Histoire et Perspectives Méditerranéennes.
- **Toualbi N., (1984), Les attitudes et les représentations du mariage chez la jeune fille algérienne**, éd. ENAL, Alger, 198 p.
- **Turin Y. (1983), Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale.** (écoles, médecine, religion, 1830-1880), éd. ENAL, Alger, 434 p.
- **Zerdoumi N. (1982), Enfants d'hier. L'éducation de l'enfant en milieu traditionnel algérien**, éd F. Maspero, Paris, coll. Domaine Maghrébin, 302 p.

Articles de Presse:

- « **L'emploi des jeunes en Algérie** », **Les cahiers du CREAD**, Jeunesse et société, n°26, 2^e Trim., Alger, 1991, pp. 79-92.
- **Bourdieu P. (1984)**, « La jeunesse n'est qu'un mot », paru dans **Questions de sociologie**, éd. De Minuit, Paris, pp. 143-154.
- **Adam A.**, « Urbanisation et changement culturel au Maghreb », paru dans **Villes et sociétés au Maghreb. Etude sur l'urbanisation**, éd. CNRS, pp. 215-232.

- **Ait Belkacem L., (1991)**, Réalités et perspectives des jeunes de 15 à 29 ans, communication au **8^e colloque de démographie maghrébine**, Sidi Fredj (Algérie), octobre 1991, 17 p.
- **Bendiab A.T., (1984)**, «La politique de la culture en Algérie », paru dans **Annuaire de l'Afrique du Nord 1984**, éd. CRESM-CNRS, Aix-en-Provence.
- **Benkheira M.H., (1987)** « Algérie : La boisson, la prière et le football », paru dans **Islam. Le grand malentendu**, édition Autrement, Série Mutations, n°95, 248 p.
- **Boucebci M., (1989)**, «Filiation, identité et rôles sociaux dans un monde en changement », paru dans **Peuples Méditerranéens**, n°48/49, juil./déc.
- **Boucetta A., (2006)**, Etre fille et avoir vingt ans en Algérie. paru dans **'El Annabi', 'Infosoir'**, 22.11.2006.
- **Bouzidi A., (1991)** « Jeunes. L'enjeu incontournable », paru dans **Algérie Actualité**, Alger, n°1344, 18 au 24/7/1991, pp. 22-23.
- **Carlier O., (1988)**, « Espace politique et sociabilité juvénile : La parole étoiliste en ses quartiers. Contribution à une étude de l'incorporation du « nous », paru dans O. Carlier, F. Colonna, A Djeghloul, M. El-Korso, **Lettrés, intellectuels et militants en Algérie. 1880-1950**, éd. OPU, Alger et URASC, Oran, pp. 107-174.
- **Fargue A., (1989)**, « Emploi et chômage en Algérie », paru dans **Economie et Humanisme**, n°309, Sept./Oct. 1989, pp. 30-37.
- **Fates Y., (1990)**, « Jeunesse, Sport et politique », paru dans **Peuples Méditerranéens** Juil.-Déc. 1990, pp. 57-72.
- **Gadant M., (1982)**, « L'apolitique culturelle » paru dans **Autrement. Algérie. Mémoire et jeunesse: un affrontement ?**, Série Monde, n°38, Mars 1982, pp. 242-253.
- **Hakiki-Talahite F., (1988)**, « Crise du salariat et chômage des jeunes dans les pays arabes », paru dans Touraine A., Hartmant J., Hakiki F., Lê Than Khoi **Quel emploi pour les jeunes ? Vers des stratégies novatrices ?** éd. UNESCO, Paris, 1988.
- **INSP**, « Relevé épidémiologique mensuel (REM) », n°2 et 5, Jeunesse et changement social, (Tunis 1982), **Cahiers du CERES**, série sociologique, n°10, 1984, Université de Tunis.
- **Les associations à l'index. Algérie News**, n°54, 14 juin 2008.
- **Les jeunes universitaires peinent à trouver des postes d'emploi.** Enquête sur la galère des diplômés chômeurs. **Liberté**, n°4793, 15 juin 2008.
- **Musette M.S., (1989)**, « Quel avenir pour la jeunesse », paru dans **Economie et Humanisme**, Paris, n°309, Septembre-Octobre, pp. 38-47.
- **Rarrbo K., (1987)**, La galère de la jeunesse algérienne, paru dans **Agora Débats Jeunesses**, n°10, 1997, 4^e Trimestre, pp. 117-127.
- **Rarrbo K., (1996)**, Les jeunes algériens : entre chômage et quête identitaire, paru dans **Revue Passerelles**, Hiver 1995-1996. p. 140-146.
- **Rouadja A., (1991)**, « Les enfants au centre des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie », paru dans **L'état du Maghreb**, éd. La Découverte, Paris, 1991, pp. 210-211.
- **Sayfuddin, A. (2001) : Voices of Youth on National Youth Policy.** (Voix des jeunes dans la définition d'une politique jeunesse nationale) Formulation and Implementation through New Governance (Formulation et application par le biais d'une Nouvelle gouvernance)

Rapports:

- **Commission européenne (2001): [Etude sur la condition des jeunes et les politiques nationales de jeunesse en Europe IARD](#).**
- **Commission sociale et économique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (1999) : [Youth Policy Formulation Manual](#)** (Manuel de formulation de politiques jeunesse).
- **Conseil européen (2003): [Experts on Youth Policy Indicators - Final Report](#)** (Experts en indicateurs de politiques jeunesse - Rapport final)
- **Conseil international sur la politique nationale en faveur de la jeunesse (2002):** Participation des jeunes Handbook: [A Guide for Organisations seeking to involve Young People on Boards and Committees](#). (Manuel : Guide à l'intention des organisations cherchant à impliquer les jeunes dans des conseils d'administration et des comités).
- **Programme jeunesse du Commonwealth <http://www.thecommonwealth.org/cyp>**
- **Ibid (1997):** The Participation of Young People in Europe (Participation des jeunes en Europe).
- **Ibid (1998):** Assessment of National Youth Policies for Further Implementation of the World Programme of Action for Youth (Evaluation des politiques jeunesse nationales en vue de la poursuite de l'application du Programme mondial d'action pour la jeunesse).
- **Ibid (2001):** Training Manual on the Fundamentals of a National Youth Policy (Manuel de formation sur les fondements d'une politique jeunesse nationale).
- **Ibid (2002):** Supporting Young People in Europe: Principles, Policy and Practise (Soutenir les jeunes en Europe : Principes, politiques et pratiques).
- **ICNYP (International Council on National Policy - Conseil international sur les politiques nationales de jeunesse) (2002): [Background Paper on the Fundamentals of a National Youth Policy](#)** (Note contextuelle sur les fondements d'une politique jeunesse nationale).
- **[La stratégie de Dakar pour le renforcement de la capacité d'action des jeunes](#)** (2001).
- **Lansdown,G (2001):** Global Priorities for Youth (Priorités mondiales pour la jeunesse). [Youth Participation in Decision-Making](#) (Participation des jeunes au processus décisionnel).
- **[Le programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà](#)** (1995).
- **Organisation Internationale de la Francophonie (1999): [La francophonie à l'écoute de sa jeunesse](#)**
- **[Plan d'action en faveur de la jeunesse de Braga et Déclaration de Lisbonne sur les politiques et les programmes en faveur de la jeunesse](#)** (1998).
- **[Rapport mondial sur la jeunesse 2003](#).**
- **Salhi B., (2006), [Le mouvement associatif en Algérie : Histoire, législation, état des lieux](#).** Programme d'appui aux associations algériennes de développement,
- **Commonwealth Secretariat (1998): [The Commonwealth Plan of Action for Youth Empowerment to the year 2005](#)** (Plan d'action du Commonwealth jusqu'à 2005 visant à la capacitation des jeunes).
- **Tolman,J./Pittman,K. (2001): [Youth Acts, Community Impacts](#)** (Actes juvéniles, Impacts sur la communauté). The Forum for Youth Investment (Forum Investir dans la jeunesse).
- **UNESCO Brazil Editions (2002): [Cultivating Life, Disarming Violences](#)** (Cultiver la vie, Désarmer les violences). Experiences in Education, Culture, Leisure, Sports and Citizenship with Youth in Poverty Situations (Expériences en matière d'Education, de culture, de loisirs, de sport et de citoyenneté auprès de jeunes touchés par la pauvreté).

- **www.confejes.org** (Conférence des Ministres de la jeunesse et des sports des pays francophones).
- **www.icnyp.net** (Conseil international de la politique nationale de la jeunesse).
- **www.infoyouth.org/index_fr.php** (Réseau mondial d'information sur les questions de la jeunesse initié par l'UNESCO, des autorités gouvernementales, des agences appropriées et des organisations de jeunesse).
- **www.un.org/esa/socdev/unyin/helsinki/** (Rapports sur la Réunion des experts des Nations Unies sur les priorités globales pour la jeunesse, 2002).
- **www.un.org/youth** (Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales).
- **www.unesco.org/youth** (section pour la jeunesse, Bureau de la Planification Stratégique).







Programme EuroMed Jeunesse III

Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire
Unité Régionale de Renforcement des Capacités
/ Regional Capacity Building and Support Unit
11, rue Paul Leplat
F78160 - Marly le Roi - France

Téléphone : + 33 1 39 17 27 55
Fax : + 33 1 39 17 27 57
Email: rcbs@injep.fr

Web: www.euromedyouth.net



Programme financé par
l'Union Européenne



EUROMED